

Administration Communale de La Hulpe

Séance du Conseil Communal du 25 avril 2016

Présents : Christophe Dister - Président
 Josiane Fransen - 1^è Echevine
 Robert Lefebvre - 2^è Echevin
 Didier Van Den Brande - 3^è Echevin
 Isabelle Hinderyckx - 4^è Echevine
 Yolande Deleuze - 5^è Echevine
 Jean-Marie Caby - Président CPAS
 Thibault Boudart, Patrick Van Damme, Anne Lambelin, Pascal Mesmaeker, ~~Dorothée-
 Gaustur~~, Rachida Rehhar, Jean Belot, Xavier Verhaeghe, Claire Rolin, ~~Gery Van Parijs~~,
 Michel Pleeck, Philippe Leblanc - Conseillers

La séance est ouverte à 20H15.

Remarques

M. Dister, Président du Conseil communal, informe l'assemblée qu'en vertu du Règlement d'Ordre Intérieur, Section 3, article 12, M. Pleeck, Conseiller Communal, a demandé, en date du 18 avril 2016, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil communal du 25 avril 2016, à savoir :

RCA La hulpoise - Pan d'entreprise, comptes annuels 2015 et rapport du Commissaire au comptes - Approbation..

Ce point supplémentaire sera ajouté à l'ordre du jour en point n°21

Séance publique

SECRETARIAT COMMUNAL

- | | | |
|--------------------|-----|--|
| Ref.
20160425/1 | (1) | Procès-verbal de la séance du 12 avril 2016 - Approbation |
| Ref.
20160425/2 | (2) | Secrétariat - IMIO - Convocation à l'assemblée générale du 02 juin 2016 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Approbation |
| Ref.
20160425/3 | (3) | Secrétariat - IECBW - Assemblée générale du 24 juin 2016 - Convocation - Ordre du jour - Approbation. |
| Ref.
20160425/4 | (4) | Secrétariat - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Subsidiation de travaux et/ou acquisitions de matériel permettant la sauvegarde du petit patrimoine populaire - Approbation |

SERVICES EXTÉRIEURS - ADMINISTRATION

- Ref. 20160425/5 (5) Services extérieurs - Plan de cohésion sociale - Rapport financier 2015 - Approbation
- Ref. 20160425/6 (6) Services extérieurs - Province du Brabant wallon - Appels à Projets 2016 - "Santé des aînés : en mouvement contre l'isolement" - Approbation
- Ref. 20160425/7 (7) Services extérieurs - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Subventionnement pour la création de places d'accueil pour la petite enfance et la mise en conformité aux normes ONE et/ou service incendie des milieux d'accueil - Approbation
- Ref. 20160425/8 (8) Services extérieurs - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Subventionnement des services d'accueillantes conventionnées du Brabant wallon - Approbation,

SERVICE TRAVAUX

- Ref. 20160425/9 (9) Travaux - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Travaux visant l'acquisition et le placement de caméras de surveillance aux abords et dans les écoles - Approbation
- Ref. 20160425/10 (10) Travaux - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Subventionnement de travaux visant l'acquisition et le placement de caméras de surveillance sur l'espace public la hulpois- Prise d'acte

SERVICE FINANCES

- Ref. 20160425/11 (11) Finances - Tutelle spéciale d'approbation - Compte 2015 - Fabrique d'Eglise Saint-Nicolas - Avis.
- Ref. 20160425/12 (12) Finances - Vérification trimestrielle de l'encaisse communale - Situation au 31 mars 2016- Communication

CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

- Ref. 20160425/13 (13) Cadre de vie - CCE160425 - Désignation et prestation de serment de l'agent constatateur concernant l'arrêt et le stationnement - Approbation
- Ref. 20160425/14 (14) Cadre de vie - CC160425 - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Demande de subventionnement

provincial pour l'opération Villes et Villages fleuris, dossier 2016.087 - Approbation

- Ref. 20160425/15 (15) Cadre de vie - CC160425 - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Demande de subventionnement provincial pour la dynamisation des centres de village, dossier 2016.088 - Approbation
- Ref. 20160425/16 (16) Cadre de vie - CC160425 - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Demande de subventionnement provincial pour l'opération "biodiversité", dossier 2016.089 - Approbation
- Ref. 20160425/17 (17) Cadre de vie - CC160425 - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Demande de subventionnement provincial pour du matériel de désherbage, dossier 2016.086 - Approbation
- Ref. 20160425/18 (18) Cadre de vie - CC 160425 - Potagers collectifs Rue du Rouge Cloître - Convention d'occupation d'un terrain privé, dossier 2015.128

CADRE DE VIE - URBANISME

- Ref. 20160425/19 (19) Cadre de vie - Aménagement du territoire - PCA Soyer - Adoption provisoire du projet - Approbation

SECRETARIAT COMMUNAL

- Ref. 20160425/21 (21) Secrétariat - RCA - Plan d'entreprise, comptes annuels 2015 et rapport du Commissaire aux comptes - Approbation

Séance à huis clos

DECIDE,**SECRETARIAT COMMUNAL****(1) Procès-verbal de la séance du 12 avril 2016 - Approbation**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en son article L1122-16°;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L1122-18 qui stipule que le Conseil communal adopte son règlement d'ordre intérieur;

Vu le règlement d'ordre intérieur adopté en séance du 13 mars 1995 par le Conseil communal et revu par en ses séances des 13 juillet 1995, 26 février 2007, 28 février et 20 novembre 2013, du 15 mai 2013, notamment en sa section 17 traitant de l'approbation du procès-verbal des réunions du Conseil communal, articles 50 et 51;

Considérant qu'aucune observation n'a été émise quant au projet de procès-verbal mis à disposition de Messieurs les conseillers communaux;

Par ces motifs,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1. D'adopter le procès verbal de la séance du 12 avril 2016

(2) Secrétariat - IMIO - Convocation à l'assemblée générale du 02 juin 2016 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Approbation**Le Conseil communal,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1512-3 et L1523-1 et suivants ;

Considérant que la Commune de La Hulpe a été convoquée à participer à l'assemblée générale d'IMIO du 02 juin 2016 par lettre datée du 7 avril 2016 ;

Considérant que l'Assemblée générale du premier semestre doit avoir lieu, avant la fin du mois de juin, conformément à l'article L1523-13 – paragraphe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la Commune doit être représentée à l'Assemblée générale de l'intercommunale IMIO par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués représentant la Commune de La Hulpe à l'Assemblée générale de l'intercommunale IMIO du 02 juin 2016 ;

Que le Conseil doit se prononcer sur le point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale adressés par l'intercommunale ;

Considérant que les délégués rapportent à l'Assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil et qu'à défaut de délibération du Conseil communal, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente ;

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;
3. Présentation et approbation des comptes 2015;
4. Décharge aux administrateurs;
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes.
6. Désignation d'un administrateur.

Considérant que les points précités sont de la compétence de l'Assemblée Générale et ce conformément à l'article 19 des statuts de l'intercommunale IMIO.

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité:

Article 1. D'approuver aux majorités ci-après, les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 2 juin 2016 qui nécessitent un vote, à savoir :

L'ordre du jour dont les points concernent :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;
3. Présentation et approbation des comptes 2015;
4. Décharge aux administrateurs;
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes.
6. Désignation d'un administrateur.

Article 2. De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

Article 3. De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Article 4. De transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO et au service secrétariat de la commune de La Hulpe.

(3) Secrétariat - IECBW - Assemblée générale du 24 juin 2016 - Convocation - Ordre du jour - Approbation.

Le Conseil communal,

Considérant que la Commune de La Hulpe est associée à l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et spécialement les articles L1122-19 et L1122-20 relatifs aux réunions et délibérations des conseils communaux et l'article L1122-30 relatif aux attributions du conseil communal ;

Vu les articles L1523-11 à L1523-14 du même code relatifs aux assemblées générales des intercommunales ;

Vu l'article L1523-23 du même code stipulant que l'ordre du jour de la séance du conseil communal suivant la convocation de l'assemblée générale doit contenir un point relatif à l'approbation des

comptes (et) ou un point relatif au plan stratégique ;

Vu l'article 26 des statuts de ladite intercommunale ;

Considérant que la Commune de La Hulpe a été régulièrement convoquée à participer à l'Assemblée générale du 24 juin 2016 par convocation datée du 25 mars 2016 ;

Vu les points portés à l'ordre du jour de la susdite assemblée ;

Attendu que la commune de La Hulpe souhaite, dans l'esprit du code précité, jouer pleinement son rôle d'associée dans l'Intercommunale; qu'il est opportun dès lors que le Conseil communal exprime sa position à l'égard de certains des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée précitée ;

Décide à l'unanimité:

Article 1. De se prononcer comme suit sur la teneur des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon pour lesquels un vote aura lieu au cours de ladite assemblée :

Point sur lequel le Conseil peut s'exprimer	Voix pour	Voix contre	Abstentions
Formation du bureau de l'assemblée	17		
Modification statutaire	17		
Démissions et nominations d'administrateurs	17		
Rapport du Conseil d'administration	17		
Rapport du Réviseur	17		
Approbation des comptes annuels 2015	17		
Affectation des résultats de l'exercice 2015	17		
Décharge des administrateurs	17		
Décharge au réviseur	17		
Nomination du réviseur	17		
Questions des délégués au Conseil d'administration	17		
Points déposés par des citoyens	17		
Adoption du procès verbal de l'assemblée	17		

Article 2. De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté du Conseil communal pour ceux des points sur lesquels il s'est exprimé ;

Article 3. De donner liberté de vote à ses délégués pour ceux des points sur lesquels il ne s'est pas exprimé ;

Article 4. De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision ;

Article 5. De transmettre la présente délibération :

- à l'intercommunale précitée,
- aux délégués communaux au sein de la susdite intercommunale.
- au service Secrétariat

(4) Secrétariat - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Subsidiation de travaux et/ou acquisitions de matériel permettant la sauvegarde du petit patrimoine populaire - Approbation

Le Conseil communal,

Vu l'appel à projets lancé par la Province intitulé "Subventionnement des communes du Brabant wallon pour des travaux et/ou acquisitions de matériel permettant la sauvegarde du petit patrimoine populaire";

Vu le dossier de candidature proposé consistant en l'acquisition d'une sculpture représentant Mr Choc, un personnage de BD de Willy Maltaite, dessinateur la hulpois;

Attendu que les candidatures doivent être rentrées pour le 30 avril;

Attendu que le projet détaillé dans le dossier de candidature s'inscrit dans la continuité du projet « La Hulpe Terre de Sculpture » qui a, entre autre, l'ambition de développer l'attrait touristique de la commune;

Attendu que la sculpture acquise sera intégrée à la balade touristique proposée dans différentes applications pour smartphones;

Décide à l'unanimité:

Article 1. D'approuver le dossier de candidature et des solliciter le bénéfice des subsides provinciaux pour cette acquisition, à savoir 2.500€

Article 2. D'inscrire en modification budgétaire la somme de 6 500 euros sur l'article 749/51/2016

Article 3. De transmettre la présente décision aux personnes suivantes :

- Directeur général ff.
- Service finances
- Delphine Gérard

SERVICES EXTÉRIEURS - ADMINISTRATION**(5) Services extérieurs - Plan de cohésion sociale - Rapport financier 2015 - Approbation****Le Conseil communal,**

Vu l'arrêté ministériel du 1er décembre 2014 accordant à la Commune de La Hulpe une subvention pour la mise en oeuvre du plan de cohésion sociale pour l'année 2014 et les années suivantes ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, notamment l'article 29;

Attendu que pour répondre aux conditions d'octroi de ce subside la Ville doit transmettre divers documents quant aux actions locales menées spécifiquement pour l'insertion et la sécurité, et notamment le rapport financier pour l'année 2015;

Vu le rapport financier lui soumis par le Collège,

Décide à l'unanimité:

Article 1. De prendre connaissance et d'approuver le rapport financier 2015 du Plan de Cohésion Sociale de La Hulpe.

Article 2. La présente délibération et le rapport d'évaluation annuel du Plan de cohésion sociale seront transmis à Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures de la Région Wallonne.

(6) Services extérieurs - Province du Brabant wallon - Appels à Projets 2016 - "Santé des aînés : en mouvement contre l'isolement" - Approbation

Le Conseil communal,

Vu l'appel à projets lancé par la Province intitulé "Santé des aînés : en mouvement contre l'isolement";

Vu le dossier de candidature proposé;

Attendu que les candidatures doivent être rentrées pour le 30 avril;

Attendu que le projet détaillé dans le dossier de candidature s'inscrit dans la continuité du projet de rencontre des aînés isolés;

Attendu que l'équipe de bénévoles investie suit une formation à l'écoute;

Attendu que le service mis en place mérite diffusion et publicité auprès du public cible;

Décide à l'unanimité:

Article 1. D'approuver le dossier de candidature à introduire dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Province en vue de lutter contre l'isolement social et la solitude ressentie par les aînés et de solliciter le bénéfice des subsides provinciaux. Cet appel à projets vise à renforcer et à développer des actions dans les champs d'action suivants :

- l'amélioration des modes de vie des aînés

- le maintien ou le renforcement du lien social en vue de favoriser la qualité de vie de aînés et leur participation à la vie sociale.

Cet appel à projets entre dans la continuité des actions entamées au cours des années, notamment la formation des bénévoles à l'écoute. Le présent projet vise le volet diffusion/communication du projet "Les aînés, osez nous contacter".

Article 2. De transmettre la présente décision aux personnes suivantes :

- Anne-Catherine Verkaeren

-Christiane Moreau, présidente du C.C.C.A.

-Directeur financier

- Province du Brabant wallon

(7) Services extérieurs - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Subventionnement pour la création de places d'accueil pour la petite enfance et la mise en conformité aux normes ONE et/ou service incendie des milieux d'accueil - Approbation

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'appel à projets 2016 lancé par la Province du Brabant Wallon pour la réalisation de travaux visant la mise en conformité aux normes ONE et/ou service incendie des milieux d'accueil dans les communes du Brabant Wallon;

Vu le dossier de candidature préparé par les services extérieurs visant en l'acquisition et au placement d'un miroir parabolique et au remplacement d'un poste de change multifonctions avec escalier, évier et baignoire intégrés pour un montant estimé à 5 000€ HTVA;

Attendu que le dossier de candidature doit être adressé, dûment complété et signé, à la Province du Brabant Wallon;

Décide à l'unanimité:

Article 1: D'approuver le projet susvisé pour un montant estimé de 5.000€ HTVA et de solliciter le bénéfice des subsides provinciaux soit un montant maximum de 1.000€/place d'accueil existante

Article 2: De transmettre la présente décision:

- au Directeur Financier
- au service Finances (Danielle Romal)
- Au service Travaux
- A la Province du Brabant Wallon

(8) Services extérieurs - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Subventionnement des services d'accueillantes conventionnées du Brabant wallon - Approbation.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'appel à projets 2016 lancé par la Province du Brabant Wallon relatif au subventionnement des services d'accueillantes conventionnées du Brabant wallon;

Vu le dossier de candidature préparé par les services extérieurs sollicitant un subside provincial pour nos services d'accueillantes conventionnée pour montant estimé à 6 750€;

Attendu que le dossier de candidature doit être adressé, dûment complété et signé, à la Province du Brabant Wallon;

Décide à l'unanimité:

Article 1: D'approuver la demande susvisée pour un montant 6 750€ et de solliciter le bénéfice des subsides provinciaux pour ce montant

Article 2: De transmettre la présente décision:

- au Directeur Financier
- au service Finances (Danielle Romal)
- Au service Travaux
- A la Province du Brabant Wallon

SERVICE TRAVAUX**(9) Travaux - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Travaux visant l'acquisition et le placement de caméras de surveillance aux abords et dans les écoles - Approbation****Le Conseil communal,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'appel à projets 2016 lancé par la Province du Brabant Wallon pour les aménagements de sécurisation des bien et des personnes dans les communes du Brabant Wallon;

Vu le dossier de candidature préparé par le service Travaux visant l'acquisition et le placement de caméras de surveillance dans divers bâtiments communaux (écoles communales);

Attendu que le dossier de candidature doit être adressé, dûment complété et signé, à la Province du Brabant Wallon;

Décide à l'unanimité:

Article 1: D'approuver le projet susvisé pour un montant estimé de 20.000€ TVAC et de solliciter le bénéfice des subsides provinciaux soit 80% du montant de l'investissement, soit un montant de 15.000€

Article 2: De transmettre la présente décision:

- au Directeur Financier
- au service Finances (Danielle Romal)
- Au service Travaux
- A la Province du Brabant Wallon

(10) Travaux - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Subventionnement de travaux visant l'acquisition et le placement de caméras de surveillance sur l'espace public la hulpois- Prise d'acte**Le Conseil communal,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, spécialement les articles L1122-30 et L1124-4 ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 sur la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu l'appel à projets 2016 lancé par la Province du Brabant Wallon pour les aménagements de sécurisation des bien et des personnes dans les communes du Brabant Wallon;

Vu le projet communal d'installation d'un réseau de caméras de surveillance visant à sécuriser les points les plus sensibles du territoire communal et en particulier l'axe carrefour des Trois colonnes - Maison communale - Gare et visant l'acquisition et le placement de 3 sets de caméras de surveillance;

Attendu la réunion technique du 21 avril 2016 tenue à la Zone de Police en présence

des responsables de la Zone de Police et des trois communes concernées qui a permis de préciser le développement du projet local par rapport au projet provincial d'installation d'un maillage de caméras de surveillance des grands axes de communication (projets « ANPR ») ainsi que les contraintes techniques nécessaires à la bonne exploitation du réseau local de caméras envisagé dans l'appel à projet ;

Attendu que le projet 2016 réalisé en partenariat avec les communes de Lasne et de la Hulpe sera introduit à la Province par la Zone de Police et porte sur 4 axes :

- l'acquisition des équipements informatiques de stockage, de visualisation et de contrôle installés au Commissariat central de la Zone de Police de la Mazerine
- pour la commune de la Hulpe, l'installation de trois 3 caméras de surveillance du domaine public sur l'axe Carrefour des 3 Colonne-Maison communale-Gare;
- pour la Commune de Lasne l'installation de trois caméras de surveillance du domaine public ;
- pour la commune de Rixensart l'installation de trois caméras de surveillance du domaine public (dont la Gare de Genval et ses abords) ;

Attendu que le présent dossier sera introduit et porté par la zone de police de la Mazerine associant les demandes introduites par les communes de Lasne, Rixensart et La Hulpe et bénéficiera d'une priorité au niveau de son éligibilité;

Attendu que le dossier de candidature doit être adressé, dûment complété et signé, à la Province du Brabant Wallon pour le 30 avril 2016;

Attendu que les crédits de l'appel à projet 2016 seront inscrits au budget de la Zone de Police et que la partie non subsidiée par la Province ainsi que les frais de fonctionnement du réseau de caméras mis en place devront être couverts par les trois communes;

Entendu l'exposé de M. Dister, Président,

Décide à l'unanimité :

Article 1. De prendre acte de la demande de candidature et du projet à introduire par la Zone de police de la Mazerine dans le cadre de l'appel à projet 2016 de la Province du Brabant wallon en matière de subventionnement d'aménagements de sécurisation des biens et des personnes sous et portant sur l'acquisition et l'installation d'un réseau de caméras de surveillance couvrant les Communes de Lasne et La Hulpe et Rixensart.

Le projet susvisé est estimé, en ce qui concerne La Hulpe, à 25.000€ TVAC dont 15.000€ de subsides provinciaux.

Article 2: De transmettre la présente décision:

- au Directeur Financier
- au service Finances (Danielle Romal)
- Au service Travaux
- A la Province du Brabant Wallon

à la zone de police

SERVICE FINANCES

(11) Finances - Tutelle spéciale d'approbation - Compte 2015 - Fabrique d'Eglise Saint-Nicolas - Avis.**M. Boudart, membre de la Fabrique d'Eglise, quitte la séance****Le Conseil communal,**

Vu la Constitution, les articles 41 et 162;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-20, L1124-40, L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus suivant la Fabrique d'église Saint-Nicolas;

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques des églises;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle modifiée par le décret du 13 mars 2014, les articles 6, 7 et 18;

Vu la délibération du 14 mars 2016, parvenue à l'autorité de tutelle le 24 mars 2016, accompagnée de toutes les pièces justificatives renseignées dans la circulaire susvisée du 12 décembre 2014, par laquelle le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église Saint Nicolas arrête le compte, pour l'exercice 2015, dudit établissement culturel;

Considérant qu'en date du 13/04/2016, l'organe représentatif du culte n'a pas rendu de décision à l'égard du compte 2015 endéans les 20 jours, la décision est donc réputée favorable;

Considérant, vu ce qui est précédemment exposé, que le délai d'instruction imparti à la commune pour statuer sur la délibération susvisée a débuté le 14/04/2016;

Vu l'avis positifs rendu par la Directrice financière, ff, rendu en date du 14 avril 2016, libellé comme suit :

*"Avis**Le projet de décision susvisé n'appelle aucune remarque quant à sa légalité.**Le projet relève de la compétence du Conseil communal.**Les procédures ont été respectées.**Le présent avis est donné tenant compte des éléments dont j'ai connaissance à ce jour."***Arrête :*****Par 15 oui et 1 abstention (M. Belot)***

Le compte 2015 de la Fabrique d'église Saint Nicolas présente en définitive les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	52.303,24 €
- dont une intervention communale ordinaire	43.228,56 €
Recettes extraordinaires totales	63.871,44 €
- dont une intervention communale extraordinaire	0,00 €

- dont un boni comptable de l'exercice précédent	3.631,64 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	10.936,48 €
Dépenses ordinaires du chapitres II totales	27.688,95 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	59.367,20 €
- dont un mali comptable de l'exercice précédent	0,00 €
Recettes totales	116.174,68€
Dépenses totales	97.992,63€
Résultat comptable = Recettes - Dépenses = Excédent	18.182,05€

Article 2 :

Conformément à l'article L3115-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.

Article 3 :

Conformément à l'article L3115-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la présente décision est notifiée :

- Au Président de la Fabrique d'église (1x)
- A l'organe représentatif de la Fabrique d'église (1x)
- Aux services Finances (Degossely) (1x)

M. Boudart réintègre la séance à l'issue du vote**(12) Finances - Vérification trimestrielle de l'encaisse communale - Situation au 31 mars 2016- Communication****Le Conseil communal,**

Vu la situation de caisse à la date du 31 mars 2016, par laquelle Madame D. Romal, Directrice financière f.f., certifie que les montants portés dans les comptes sont appuyés des pièces comptables justificatives et que les soldes des comptes particuliers de la classe 5 sont égaux aux soldes de comptes financiers dont la commune est titulaire ou de ses avoirs en espèces ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment son article 36

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement l'article L 1124-42, §1 ;

Décide à l'unanimité :

Article 1. De prendre connaissance du procès-verbal de vérification de l'encaisse communale au 31 mars 2016.

Article 2. D'approuver la situation de caisse établie à la date du 31 mars 2016 par Madame D. Romal, Directrice financière f.f..

Article 3. Copie de la présente décision à:

- Madame D. Romal, Directrice financière f.f..

CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

(13) Cadre de vie - CCE160425 - Désignation et prestation de serment de l'agent constatateur concernant l'arrêt et le stationnement - Approbation

Monsieur Van den Brande quitte la séance.

Le conseil communal

Vu le Code de la Démocratie Locale, article 1122-30;

Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions communales administrative;

Vu les articles 119bis, 123 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'Arrêté royal du 1 décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'Arrêté royal du 09 mars 2014 relatif aux sanctions administratives communales pour les infractions en matière d'arrêt et stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement;

Vu l'arrêté royal du 05 décembre 2004 fixant les conditions minimales auxquelles doivent répondre les agents communaux;

Vu le décret du 20 juillet 1831 relatif au serment à la mise en vigueur de la monarchie constitutionnelle représentative;

Attendu que le Collège Communal en sa séance du 12 février 2016 a marqué son accord pour proposer la candidature de Madame Laëtitia Delbecq, pour la fonction d'agent constatateur pour les infractions administratives visées à l'article 119bis de la Loi communale;

Attendu que Madame Laëtitia Delbecq a suivi avec fruit la formation relative aux sanctions administratives pour les infractions en matière d'arrêt et stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement du 24 au 25 février 2016 et le 22 mars 2016;

Décide à l'unanimité:

Article 1. De désigner Madame Laëtitia Delbecq en qualité d'agent constatateur pour les sanctions administratives pour les infractions en matière d'arrêt et stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement;

Article 2. De lui faire prêter serment. La prestation de serment ayant lieu par acte séparé.

Article 3. Copie de la présente sera transmise aux services cadre de vie, personnel et à l'intéressée.

(14) Cadre de vie - CC160425 - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Demande de subventionnement provincial pour l'opération Villes et Villages fleuris, dossier 2016.087 - Approbation

Monsieur Van den Brande réintègre la séance.

Monsieur Leblanc quitte la séance.**Le Conseil Communal,**

Vu le Code de la démocratie locale en son article 1123-23;

Considérant que la Province du Brabant Wallon lance un appel à projet pour la participation au concours "Villes et Villages fleuris";

Considérant que la Commune de la Hulpe participe depuis 2012, est une commune fleurie "une fleurs";

Considérant que l'appel à candidature est à remettre à la Province du Brabant Wallon pour le 30 avril 2016;

Considérant l'objet, la labélisation « Villes et Villages fleuris et un subside provincial fixé par le pouvoir subsidiant en fonction du nombre d'habitants et de la superficie de la Commune;

Considérant que cette opération vise :

- à embellir les façades des bâtiments communaux et les espaces appartenant au domaine public communal par le biais d'une décoration florale et d'aménagements d'espaces verts,
- à stimuler l'initiative des riverains (habitants, commerçants ...) >> cette campagne de sensibilisation peut-être couplée aux campagnes PCDN et gestion différenciée des espaces verts.

Considérant que pour 2016, la proposition est d'introduire la candidature de la commune sur les thématiques suivantes :

1. aménagement participatif des espaces verts : potagers collectifs
2. aménagement différencié des ronds points et entrées de la Commune
3. fleurissement de la maison communale,
4. de l'école Les Colibris
5. et des rues commerçantes
6. fleurissement et paillage naturel des pieds des plantations
7. cimetière nature.

Considérant le formulaire de candidature proposé par le service cadre de vie,

Décide à l'unanimité:

Article 1. De marquer son accord sur le projet repris dans le formulaire de demande de subvention 2016, à transmettre à la Province du Brabant Wallon pour le 30 avril 2016 et de solliciter le bénéfice des subsides provinciaux.

Article 2. De charger Madame Gontier du suivi du projet.

Article 3. De prévoir en dépenses au budget 2016 la somme de 6.000 € à l'ordinaire et de prévoir 4000 € en recettes.

Article 4. De transmettre la présente décision

- au directeur financier
- au service cadre de vie
- au service des travaux.

(15) Cadre de vie - CC160425 - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Demande de subventionnement provincial pour la dynamisation des centres de village, dossier 2016.088 - Approbation

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale en son article 1123-23;
Considérant que la Province du Brabant Wallon lance un appel à projet pour la dynamisation des centres de village; avec une possibilité de subventionnement pour l'achat de mobilier urbain en vue de la communication citoyenne;
Considérant que ce projet est repris dans le plan stratégique transversal visant à installer un mobilier urbain intelligent;
Considérant que le dossier a été complété par l'éco-conseillère, chargée de mission (dossier ci-joint) pour l'achat de mobilier urbain pour l'axe central Gare Nord - Gare- Centre comme suit :

- 1 afficheur graphique LED double face d'information
- 3 planimètres/valves avec vitrine
- 5 bancs

Considérant que le dossier doit être introduit au plus tard le 30 avril 2016 et la proposition du service cadre de vie,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : De marquer son accord sur le projet repris dans le formulaire de demande de subvention 2016, à transmettre à la Province du Brabant Wallon pour le 30 avril 2016.

Article 2 : De charger Madame Gontier du suivi du projet.

Article 3 : De prévoir en dépenses au budget 2016 la somme de 32.000 € à l'extraordinaire et de prévoir 80 % de ces sommes en recettes, soit 25.000€.

Article 4 : De transmettre la présente décision

- au directeur financier
- au service cadre de vie
- au service des travaux.

(16) Cadre de vie - CC160425 - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Demande de subventionnement provincial pour l'opération "biodiversité", dossier 2016.089 - Approbation

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale en son article 1123-23;

Considérant que la Province du Brabant Wallon lance un appel à projet pour l'opération en faveur de la "biodiversité";

Considérant que la Commune de la Hulpe est en plan communal de développement de la nature depuis 2011, et que ce projet participe au projet global;

Considérant que l'appel à candidature à remettre à la Province du Brabant Wallon pour le 30 avril 2016;

Considérant que l'objet est de restaurer les habitats de la faune et de la flore indigènes;

Considérant que cette opération vise à remplacer la pelouse par une prairie fleurie dans le parc communal du Bois des Dames, par des semences d'origine wallonne contrôlée - société Ecosem, comme suit

Festuca rubra commutata, Festuca ovina, Poa pratensis, Rhinanthus minor, Onobrychis viciifolia, Anthyllis vulneraria, Achillea millefolium, Centaurea thuyllieri, Centaurea scabiosa, Agrimonia eupatoria, Hypericum perforatum, Leucanthemum vulgare, Sanguisorba minor, Malva moschata, Origanum vulgare, Clinopodium vulgare, Leontodon hispidus, Daucus carota, Echium vulgare, Silene vulgaris, Silene latifolia alba, Stachys officinalis, Potentilla recta, Galium verum, Saponaria officinalis, Verbascum nigrum, Reseda luteola, Agrostemma githago, Consolida regalis, Papaver dubium, Centaurea cyanus et Papaver rhoeas;

Considérant la proposition du service cadre de vie,

Décide à l'unanimité:

Article 1 : De marquer son accord sur le projet repris dans le formulaire de demande de subvention 2016, à transmettre à la Province du Brabant Wallon pour le 30 avril 2016.

Article 2 : De charger Madame Gontier du suivi du projet.

Article 3 : De prévoir en dépenses au budget 2016 la somme de 1.650 € à l'ordinaire et de prévoir 1.500 € en recettes.

Article 4 : De transmettre la présente décision

- au directeur financier
- au service cadre de vie
- au service des travaux.

(17) Cadre de vie - CC160425 - Province du Brabant wallon - Appels à projets 2016 - Demande de subventionnement provincial pour du matériel de désherbage, dossier 2016.086 - Approbation

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale en son article 1123-23;

Considérant que la Province du Brabant Wallon lance un appel à projet pour l'achat de matériel de désherbage alternatif avec une possibilité de subventionnement provincial;

Considérant que ce projet est repris dans le plan stratégique transversal visant à réduire l'utilisation des pesticides;

Considérant que le dossier a été complété par l'éco-conseillère, chargée de mission (dossier ci-joint) pour l'achat d'un porte outil deux roues hydraulique pour désherbage et fauche avec brosse de désherbage;

Considérant que le dossier doit être introduit au plus tard le 30 avril 2016 auprès du service provincial,

Décide à l'unanimité:

Article 1 : De marquer son accord sur le projet repris dans le formulaire de demande de subvention 2016, à transmettre à la Province du Brabant Wallon pour le 30 avril 2016.

Article 2 : De charger Madame Gontier du suivi du projet.

Article 3 : De prévoir en dépenses au budget 2016 la somme de 11.494 € à l'extraordinaire et de prévoir 35 % de ces sommes en recettes, soit 4.023€.

Article 4 : De transmettre la présente décision

- au directeur financier
- au service cadre de vie
- au service des travaux.

(18) Cadre de vie - CC 160425 - Potagers collectifs Rue du Rouge Cloître - Convention d'occupation d'un terrain privé, dossier 2015.128

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale, spécialement son article L 1122-30 ;

Considérant le projet de convention (ci-jointe) en vue de la mise à disposition d'une parcelle de terrain au 73 Rue du Rouge Cloître à La Hulpe pour l'implantation de potagers collectifs pour le quartier;

Considérant que le terrain où doivent être implantés les potagers appartient à Monsieur Jef Vander Elst, et que celui-ci accepte la mise à disposition gratuite d'une partie du terrain en vue d'aménager l'espace existant par des potagers collectifs;

Décide à l'unanimité:

Article 1. De prendre connaissance et d'approuver les termes de la convention ci-annexée.

Article 2. De transmettre copie de la présente aux services du plan de cohésion sociale, cadre de vie et financier.

CADRE DE VIE - URBANISME

(19) Cadre de vie - Aménagement du territoire - PCA Soyer - Adoption provisoire du projet - Approbation

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie, notamment les articles 50 et suivants ;

Vu le Schéma de développement de l'espace régional adopté définitivement par le Gouvernement le 27 mai 1999 ;

Vu le Schéma de structure communal adopté par le Conseil communal en date du 30 septembre 1994 ;

Vu le Règlement communal d'urbanisme approuvé par l'arrêté ministériel du 8 mars 1995 et dont la révision a été approuvée par arrêté ministériel du 26 mai 2009 ;

Vu le plan de secteur Wavre – Jodoigne - Perwez approuvé par Arrêté royal du 28 mars 1979 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 15 octobre 2007 décidant notamment d'entamer la procédure d'élaboration d'un plan communal d'aménagement (P.C.A.), accompagné d'un rapport sur les incidences environnementales, sur les biens situés dans le périmètre délimité par l'avenue Soyer, la rue du Cerf, la rue de la Mazerine, la rue de la Grotte, la rue de Genval, (assiettes des voiries et carrefours compris) ;

Vu la délibération du Conseil communal du 30 janvier 2008 décidant notamment qu'il sera passé un marché de désignation d'un auteur de projet pour le PCA, selon les modes et conditions définis dans le cahier spécial des charges joint à la présente décision, dont le montant estimé TVAC s'élève approximativement à 20.000 € ;

Vu la délibération du Collège communal du 29 mai 2008 décidant d'attribuer le marché relatif à la mission d'auteur de projet du PCA Soyer à Madame Sylvie Agneessens, pour un montant de 16.290 € HTVA (19.710,9 € TVAC) ;

Vu la délibération du Conseil communal du 12 juin 2008 décidant de désigner Madame Sylvie Agneessens, pour la mission d'auteur de projet du PCA « Soyer » ;

Vu qu'en séance du 30 mars 2011, le Conseil communal a décidé :

1. d'adopter l'avant-projet de Plan communal d'aménagement dit « Soyer »
2. de faire réaliser un rapport sur les incidences environnementales dont le contenu, l'ampleur et le degré de précision sont fixés dans le cahier des charges joint à la présente délibération.
3. de soumettre le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales, ainsi que l'avant-projet de plan pour avis :
 - à la CCATM,
 - au CWEDD.

Vu qu'en séance du 28 avril 2011, la CCATM a émis l'avis suivant :

"Les sous-commissions urbanisme, mobilité et environnement suivront et étudieront le dossier en parallèle.

Divers membres attirent l'attention sur les problèmes de mobilité (encombrement, stationnement) qui seront générés par l'urbanisation de l'avenue Soyer. L'étude d'incidence devra être bien étayée à cet égard."

Vu qu'en séance du 16 juin 2011, la CCATM a émis l'avis annexé à la présente délibération ;

Vu qu'en séance du 8 juin 2011, le CWEDD a émis l'avis annexé à la présente délibération ;

Vu qu'en séance du 26 janvier 2012, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché au bureau d'études Survey et Aménagement ;

Vu qu'en séance du 13 mars 2012, le Conseil communal a décidé de désigner le bureau d'études Survey & Aménagement pour la mission d'auteur de projet du rapport sur les incidences environnementales du PCA Soyer ;

Vu qu'en séance du 30 août 2012, le Collège a décidé de désigner les représentants de la commune de La Hulpe auprès du Comité de suivi ;

Vu qu'en séance du 22 décembre 2014, le Collège a décidé :

- de prendre acte de l'ensemble des documents transmis par le bureau d'études Survey et Aménagement.
- de solliciter l'approbation du Comité de suivi quant au rapport final.

Considérant que par un mail le 27 janvier 2015, l'avis du Comité de suivi a été sollicité ; qu'aucune remarque n'a été émise ;

Considérant qu'en séance du 20 mars 2015, le Collège a décidé de solliciter l'avis du Fonctionnaire délégué quant au projet de plan communal d'aménagement accompagné du rapport sur les incidences environnementales, conformément à l'article 51 du CWATUPE ;

Considérant l'avis émis le 23 octobre 2015 par le Fonctionnaire délégué et annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'en séance du 4 décembre 2015, le Collège a décidé :

- de prendre acte de l'avis du 23 octobre 2015 du Fonctionnaire délégué.
- d'en transmettre une copie aux auteurs de projet.
- d'organiser une réunion avec Mme Sylvie Agneessens, auteur de projet.

Considérant les différentes réunions organisées en présence des auteurs de projet et des représentants du Service public de Wallonie ;

Considérant que la CCATM a été régulièrement informée de l'évolution des études préalables et qu'elle a pu formuler les suggestions qu'elle juge utile ;

Considérant que ce PCA ne dérogera pas au plan de secteur de Wavre Jodoigne Perwez approuvé par Arrêté royal du 28 mars 1979, qui n'a pas cessé de produire ses effets pour les biens concernés ;

Considérant :

1. les documents suivants, élaborés par Madame Sylvie Agneessens, auteur de projet :
 - le rapport d'analyse et les plans des situations existantes de fait et de droit et les plans y relatifs
 - l'avant-projet des options urbanistiques et planologiques – prescriptions,
 - l'avant-projet du plan de destination ;

2. le rapport sur les incidences environnementales réalisé par le bureau d'étude Survey et Aménagement, conformément au prescrit du CWATUPE ;

Prend connaissance :

Du dossier complet de projet de Plan communal d'aménagement dit « Soyer », accompagné du rapport sur les incidences environnementales.

Décide:

Par 15 oui, 1 non (M. Leblanc) et 1 abstention (Mme Rolin)

Article 1. D'adopter provisoirement le projet de Plan communal d'aménagement dit « Soyer » accompagné du rapport sur les incidences environnementales.

Article 2. De charger le Collège de le soumettre à enquête publique.

Article 3. De transmettre la présente délibération :

- au Ministre compétent,
- au SPW – DGO4 (DGATLP –Direction du Brabant-Wallon),
- au SPW – DGO4 (DGATLP –Direction générale),
- aux auteurs de projet (Madame S. Agneessens et le bureau Survey et Aménagement),
- au Directeur financier ff. (Madame D. Romal),
- au service des Finances,
- au service Cadre de Vie.

SECRETARIAT COMMUNAL

(21) Secrétariat - RCA - Plan d'entreprise, comptes annuels 2015 et rapport du Commissaire aux comptes - Approbation

Le Conseil communal,

Vu les dispositions de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu les dispositions de notre règlement d'ordre intérieur, section 3, article 13;

Attendu la proposition déposée en date du 18 avril 2016 par M. Pleeck, Conseiller communal, lequel sollicite l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance du 25 avril 2016 du Conseil communal relatif à l'approbation par le Conseil d'administration de la RCA La Hulpoise, de changements apportés au plan d'entreprise, des comptes annuels 2015 et du rapport du Commissaire aux comptes BDO;

Arrête à l'unanimité:

Article 1. De prendre connaissance de la demande introduite par M. Pleeck, Conseiller communal.

Article 2. D'approuver les points suivants :

- changements apportés au plan d'entreprise,
- comptes annuels 2015
- rapport du Commissaire aux comptes;

Ainsi délibéré en séance date que dessus.

Le Directeur général ff,

Le Président,

(s) Luc Deviere

(s) Christophe Dister